

PROJET D'ETABLISSEMENT DES MICRO-CRECHES DU PAYS DE BLAIN

1. DESCRIPTION DES ETABLISSEMENTS

1) Gestionnaire

Communauté de Communes du Pays de Blain
1, avenue de la Gare BP29
44130 Blain
Tel : 02 40 79 09 92
Mèl : accueil@cc-regionblain.fr

2) Statut :

Collectivité territoriale

3) Nom et adresse des micro-crèches

Micro-crèche « La Claire Fontaine »
23 rue Louis Guihot
44130 BOUVRON
Tel : 02.40.54.51.41

Micro-crèche « »
7 allée du Calvaire
44810 La Chevallerais

Micro-crèche « »
Le Gâvre

4) Caractéristiques des micro-crèches :

Une micro-crèche est une structure d'accueil collective accueillant régulièrement ou occasionnellement 10 enfants, encadrés par des professionnels.

La micro-crèche « La Claire Fontaine » a reçu l'agrément de la PMI pour ouvrir au 1^{er} Septembre 2010 (à cette date l'agrément pour les micro-crèches était de 9 enfants et non 10), dans les locaux réhabilités d'un ancien cabinet médical, en plein cœur de Bouvon.

La micro-crèche de la Chevallerais devrait ouvrir ses portes début d'année 2012 dans une maison d'habitation, située en plein centre de la Chevallerais, à proximité des écoles et du théâtre.

Celle du Gâvre est pour le moment à l'état de projet et pourrait voir le jour sur un terrain voisin de la nouvelle bibliothèque. Un projet de modulaire est actuellement à l'étude.

Le référent technique des 3 structures est Emilie LETURGEZ, éducatrice de jeunes enfants.

2. PROJET SOCIAL

1) Caractéristiques de la population du Pays de Blain et modes d'accueil des jeunes enfants:

Le Pays de Blain regroupe 4 communes : Blain, Bouvron, Le Gâvre, La Chevallerais.

La population totale en 2010 sur la CCRB est de 14 500 habitants.

- Blain : 9 200 habitants (recensement 2009)
- Bouvron : 2 655 habitants (recensement 2010)
- Le Gâvre : 1 336 habitants (recensement 2010)
- La Chevallerais : 1 292 habitants (recensement 2009)

Sur le Pays de Blain, un important réseau d'assistants maternels est en place, représentant 845 agréments en 2010.

Par contre il n'existe sur le territoire qu'un seul mode d'accueil collectif pour les enfants de moins de 4 ans, le multi accueil « La Maison des Bambis » sur la commune de Blain, d'une capacité de 30 places. Cela correspond à 2,1 places pour 1000 habitants, la moyenne nationale étant de 5 places pour 1000 habitants.

Le besoin en accueil collectif semble donc réel sur le territoire.

2) Politique petite enfance mise en place au sein du Pays de Blain :

Le Pays de Blain souhaite répondre à la demande grandissante des familles qui recherchent un mode de garde, en couvrant le territoire avec des structures dans chaque commune. L'objectif étant de proposer rapidement 27 places supplémentaires d'accueil collectif, avec l'ouverture de 3 micro-crèches. Additionnées aux 30 places déjà proposées par le multi accueil, le Pays de Blain sera en mesure de proposer 57 places d'accueil collectif en 2012. Le recrutement du personnel éducatif va également permettre d'étoffer le service petite enfance déjà en place

Les objectifs étant d'essayer de proposer un projet d'établissement adapté aux conditions de vie des familles (horaires, temps partiels ...) et de faire la priorité à la qualité de l'accueil de l'enfant en proposant un lieu de socialisation, d'éducation et d'apprentissages des règles de la vie en société.

L'ouverture des micro-crèches permettra aussi de tisser du lien social dans les communes où elles vont être implantées par le biais des partenariats qui pourront être mis en place.

3) Etude de besoins : analyse des questionnaires

Afin de connaître les besoins des familles en matière de modes de garde, le Service Petite Enfance de la Communauté de Communes de Blain a transmis et mis à disposition des familles un questionnaire, avant l'ouverture de la première micro-crèche.

Ce questionnaire vise notamment à savoir quelles sont les attentes des parents vis-à-vis des futures micro-crèches et oriente ainsi le projet d'établissement.

Voir questionnaire en annexe 1

23 questionnaires nous sont revenus, en voici les résultats (en haut le nombre de familles réelles et en bas les pourcentages rapportés aux 23 réponses, sachant qu toutes les familles n'ont pas répondu à l'ensemble du questionnaire) :

Commune de résidence :

Blain	Bouvron	La Chevallerais	Le Gâvre	Hors CCRB
7	9	4	2	1
30 %	39 %	17 %	9 %	4 %

Agés des enfants :

Familles ayant...	Au moins 1 enfant de moins de 3 ans	Au moins 1 enfant de plus de 3 ans	Pas d'enfant mais qui vont en avoir en 2010
	17	6	6
	74 %	26 %	26 %

Modes de garde :

Familles ayant...	Un mode de garde	Pas de mode de garde
	18	5
	78 %	22 %
	Dont 90 % assistants maternels Et 10 % multi accueil	

Lieu de recherche du mode de garde :

Familles recherchant un mode de garde pour 2010	A Blain	A Bouvron	A La Chevallerais	Au Gâvre
	9	4	4	2
	39 %	17 %	17 %	9 %

Familles intéressées par un accueil en micro-crèche :

Familles intéressées par un accueil en micro-crèche	Pour 2010	Pour 2011
17	8	4
74 %	47%	24%

Familles souhaitant faire une pré inscription en micro-crèche
10
43%

Besoins des familles en matière de mode de garde :

Familles ayant besoin d'un accueil le :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	17	17	15	17	17	1
	74 %	74 %	65 %	74 %	74 %	4 %

Familles souhaitant un accueil supérieur à 8h30-18h30	Le matin avant 7h	Le matin à partir de 7h	Le matin à partir de 7h30	Le soir jusqu'à 19h	Le soir jusqu'à 19h30	Le soir jusqu'à 20h
17	2	3	6	6	4	1
74 %	9%	13%	26%	26%	17%	4%

Familles ayant besoin de contrats à ...	Jours fixes	Jours variables
	10	7
	43%	30%

3. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

1) Age des enfants accueillis :

Les micro-crèches accueillent des enfants de 0 à 4 ans, mais priorité est donnée aux enfants de moins de 3 ans. Les espaces, le mobilier et les jeux étant davantage adaptés à ce public.

Néanmoins s'il y a des places vacantes le mercredi ou les vacances scolaires pendant lesquelles les structures restent ouvertes, des périscolaires pourront être accueillis (jusqu'à la date anniversaire de leur 4 ans).

2) Ouverture des structures :

Les structures sont fermées 5 semaines dans l'année, sur les périodes de vacances scolaires. Les dates exactes de fermetures annuelles seront communiquées à chaque rentrée scolaire aux familles.

Des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu (formations, journée pédagogique...), les parents en sont informés à l'avance.

3) Amplitude horaire d'ouverture et modulation de la capacité d'accueil :

Les micro-crèches sont ouvertes de 7h30 à 19h. Les parents doivent prévoir un temps de transmissions, et donc venir au plus tard à 18h50 chercher leur enfant.

Modulation de la capacité d'accueil pour la micro-crèche « la Claire Fontaine » :

Tranche horaire	7h30-8h	8h- 18h30	18h30-19h
Nombre d'enfants accueillis	3	9	3

Les tranches horaires 7h30-8h et 18h30-19h sont réservées en priorité aux enfants en contrat régulier.

2 personnels sont présents aux ouvertures et fermetures, 1 en accueil des enfants et leurs familles et 1 responsable du ménage la première et dernière ½ heure de la journée.

4) Types d'accueil proposés :

-Accueil avec mensualisation_(de 45 à 47 semaines/an)

-à *planning régulier* : accueil sur un ou des jours et horaires fixes (minimum 1 journée de 7h/semaine).

-à *planning variable* : accueil sur des jours variables (minimum 12 H par semaine). Le planning devant être fourni en début de mois (jusqu'au 5) pour le mois suivant. 2 places maximum sont réservées à ce type de contrat.

- Accueil occasionnel

La réservation est obligatoire, avec un minimum de 2 h d'accueil consécutives. Elle s'effectue au plus tôt une semaine avant la date d'accueil souhaitée. Les parents ne peuvent réserver qu'une journée ou demi-journée à la fois. Toute heure commencée est due.

Aucun accueil ne pourra être effectué sans rencontre préalable avec le référent technique, réalisation du dossier d'inscription et période d'adaptation.

5) Accueil d'un enfant ou d'un parent porteur d'un handicap :

Tout parent porteur d'un handicap doit pouvoir accompagner son enfant à la micro crèche. Les locaux sont donc conçus pour cela : places de parking handicapés, accès par un plan incliné, larges espaces permettant de manœuvrer un fauteuil roulant...

L'accueil d'un enfant porteur d'un handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant une attention particulière ne pourra se faire qu'avec l'accord de la commission d'attribution des places et du référent technique, dans la limite des moyens humains et matériels des micro-crèches. Dans ce cas un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place avec la collaboration du médecin de l'enfant. Ce protocole fera l'objet d'une évaluation régulière pour valider les bénéfices et l'intérêt du maintien de l'accueil de l'enfant.

Les chambres pouvant se trouvant à l'étage (c'est le cas à « La Claire Fontaine »), l'enfant porteur d'un handicap pourra soit y monter seul, soit être porté par les professionnels. Dans le cas contraire, un coin repos pourra lui être aménagé dans le bureau au rez-de-chaussée.

4. L'EQUIPE EDUCATIVE

L'équipe éducative dans son ensemble est composée de 3 partenaires : les professionnels, les parents et les élus communautaires, chacun ayant une place bien définie au sein de la structure et son organisation.

1) L'équipe de professionnels petite enfance des micro-crèches

Dans chaque structure travaillent de 4 à 5 agents (représentant 4 équivalent temps plein) dont 1 Auxiliaire de Puériculture et 3 ou 4 animateurs petite enfance, titulaires du CAP Petite Enfance. Cette équipe est encadrée par un référent technique, Educateur de Jeunes Enfants.

Les auxiliaires de puériculture sont les interlocuteurs privilégiés du référent technique, et les responsables hiérarchiques en l'absence de celui-ci dans les locaux.

Equipe de « La Claire Fontaine » :

Personnel	Diplôme/qualification	Temps de travail	Temps de travail au sein de la micro-crèche
Référent technique	Educateur de Jeunes Enfants	28 h	4 h (en théorie)
Auxiliaire de Puériculture	Auxiliaire de Puériculture	35 h	35 h soit 100 %
Animateur petite enfance	CAP Petite Enfance	21 h 35h depuis le 01.01.211	21 h soit 60 % 100% depuis le 01.01.11
Animateur petite enfance	CAP Petite Enfance	21 h 35h depuis le 01.01.211	21 h soit 60 % 100% depuis le 01.01.11
Animateur petite enfance	CAP Petite Enfance	17,5 h	17,5 h soit 50 %
Animateur petite enfance	CAP Petite Enfance	17,5 h (depuis Février 2011)	17,5 h soit 50 %

Fiche de poste référent technique : annexe 2

Fiche de poste auxiliaire de puériculture : annexe 3

Fiche de poste animateur petite enfance : annexe 4

2) Gestion d'équipe

Une équipe ne peut se fédérer et œuvrer pour un projet commun que si on lui permet des temps d'échanges, de rencontres, de discussions, permettant à chacun de ses membres de s'exprimer et de réfléchir sur sa pratique professionnelle. Les différents temps proposés :

-Des réunions d'équipe hebdomadaires sont organisées par le référent technique dans chaque structure de 13h30 à 15h. Elles permettront d'aborder :

- des points organisationnels
- des observations, réflexions, questionnements concernant les enfants accueillis
- le projet pédagogique et sa mise en œuvre à travers le projet de fonctionnement
- l'analyse de la pratique

-Des réunions réunissant l'ensemble des équipes, en dehors des heures d'ouverture des micro-crèches (1 fois tous les 2 à 3 mois de 19h à 20h30). Elles peuvent être co animées par le référent technique et la responsable petite enfance.

-Des entretiens individuels avec le référent technique sont organisés régulièrement (suivi des projets professionnels de chacun,...)

-Un entretien d'évaluation annuel avec le référent technique permet de faire un bilan de l'année écoulée

-Les agents ont la possibilité d'effectuer des formations professionnelles et sont conviés aux soirées-débat organisées par le RAM, animées par une psychologue et touchant à des problématiques de la petite enfance.

3) Place des parents:

Le parent sera toujours placé comme premier éducateur de son enfant. C'est lui qui prend les décisions qui lui semblent être les plus adaptées aux besoins de son enfant. L'équipe se devra donc de respecter ses choix et ses demandes, s'ils ne vont pas à l'encontre du projet pédagogique et de la vie en collectivité.

Des moyens de communication sont développés pour sensibiliser les parents à ce que vivent leurs enfants au sein de la structure et ils sont invités à participer à la vie des micro-crèches (panneaux photos, organisation de goûters pour les temps forts de l'année, proposition de réunions à thème, réunion d'information, sollicitation pour rassembler du matériel de récupération en vue de prochaines activités ...).

Les professionnels s'appuieront sur les remarques et observations que les parents pourront émettre sur la qualité d'accueil, pour travailler le projet de fonctionnement.

4) Le rôle des élus

Les élus communautaires de la Commission Services aux Familles travaillent et valident le projet d'établissement, le projet éducatif et le règlement de fonctionnement de la micro-crèche. Ils sont régulièrement informés de la vie de la structure et prennent les décisions qui s'imposent pour le bon fonctionnement de celle-ci. Leurs visites sur place et leurs remarques permettront aux professionnels d'ajuster leur projet de fonctionnement.

5. PRESENTATION DES ESPACES DE VIE DES MICRO-CRECHES

1) La micro-crèche « La Claire Fontaine » de Bouvron

Est située dans une maison à étage rue Louis Guihot à Bouvron. Ce bâtiment abrite également un cabinet d'infirmières.



La micro-crèche dispose d'environ 100 m² habitables, divisée entre le rez-de-chaussée et l'étage, les espaces de vie étant organisés comme suit :

Au rez-de-chaussée	A l'étage	Extérieur
1 hall d'accueil (8,10 m ²)	2 chambres (16,40 m ² et 13,35 m ²)	1 espace clos (335 m ²) dont une terrasse
1 bureau (8,35 m ²)	1 salle du personnel (6,30 m ²)	
2 salles d'activités (18,20 m ² et 12 m ²) reliée entre elles par une ouverture dans la cloison	2 WC (homme et femme) de 1,95 m ² et 1,90 m ²	
1 cuisine (4,5 m ²)	1 rangement : 9,50 m ²	
1 salle de change (5,20 m ²)		

- 1) La micro-crèche de la Chevallerais
- 2) La micro-crèche du Gâvre

Annexe 1

Enquête de besoins - micro-crèche Bouvron

Une micro-crèche offre un accueil de 9 enfants de moins de 3 ans encadrés par un personnel qualifié (CAP Petite Enfance et auxiliaire de puériculture) sous la responsabilité technique d'une Educatrice de Jeunes Enfants.



1. Quelle commune habitez-vous ? *(Cocher votre réponse)*

- Blain
 Bouvron
 La Chevallerais
 Le Gâvre
 autre :.....

2. Etes-vous parents...

- a) d'un enfant de plus de 3 ans ? Oui non
- b) d'un enfant de moins de 3 ans ? oui non
- c) Allez-vous devenir parents en 2010 ? oui non

↳ Si **oui** date présumée de sa naissance :

3. Avez-vous déjà un mode de garde ?

- oui non

↳ si **oui** lequel ?

- assistants maternels
 multi accueil
 autre (précisez) :.....

↳ sur quelle commune ?

- Blain
 Bouvron
 La Chevallerais
 Le Gâvre
 autre :

4. Sinon, recherchez-vous un mode de garde ?

- oui non

↳ si **oui** pour quelle date ? :

↳ sur quelle commune?

- Blain
 Bouvron
 La Chevallerais
 Le Gâvre
 autre :

5. Seriez-vous intéressé par un accueil en micro-crèche ?

oui non

↳ si **oui**, pour quelle date ? :

↳ pour combien de places ?

6. Quels sont les jours d'accueil que vous souhaiteriez trouver dans les micro-crèches ?

Lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi

7. Quels horaires d'ouverture souhaiteriez-vous trouver dans les micro-crèches ?

8h à 18h30 faut-il plus ? oui non

Si **oui** avant 8h : 7h 30 7h plus tôt
Après 18h30 : 19h 19h30 20h

8. Pour vous quels sont vos besoins de mode de garde ?

Lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi

↳ s'agit-il de jours fixes ou variables ?

↳ S'ils sont variables, veuillez précisez :

8h à 18h30 avant 8h : 7h 30 7h plus tôt
Après 18h30 : 19h 19h30 20h

↳ S'agit-il d'horaires fixes ou variables ?

↳ si variable, veuillez précisez :

9. Avez-vous d'autres observations ou remarques :

.....

10. souhaiteriez-vous faire une préinscription ?

oui non

↳ Si oui, merci de nous laisser vos coordonnées

Annexe 2

FICHE DE POSTE : AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

RÔLE :

Responsable de l'accueil et de la prise en charge globale de l'enfant au quotidien, en coopération et avec validation du référent technique, tout en respectant les projets éducatif et pédagogique.

Il est le responsable hiérarchique de l'équipe lorsque le référent technique n'est pas présent dans la structure

PRINCIPALES ACTIVITES :

1) *Après des enfants :*

- prendre en compte les besoins individuels de l'enfant, tout en l'inscrivant dans une dynamique collective
- observer le développement psychomoteur de l'enfant et agir préventivement de manière à déceler d'éventuels dysfonctionnements
- veiller à l'adaptation des nouveaux enfants, au bien être du groupe et à sa dynamique
- proposer des activités d'éveil variées adaptées aux besoins et aux capacités de chacun
- assurer et veiller à l'hygiène des enfants accueillis

2) *Après des parents :*

- réfléchir un accueil de qualité au quotidien
- offrir un soutien aux parents (écoute, conseil, orientation vers le référent technique)
- veiller à la discrétion professionnelle
- valoriser les parents dans leur rôle et ne pas se substituer à eux ou devancer leur demande
- favoriser l'échange avec les parents sur la vie de la structure par le biais d'outils de communication (panneaux d'affichage, photos...)

3) *Après de l'équipe éducative :*

- Réfléchir et travailler en équipe afin de mettre en œuvre le projet pédagogique, de l'évaluer et de le faire évoluer
- Participer aux réunions d'équipe dans une visée d'échanges de pratiques et de réflexions professionnelles
- Avoir un rôle de formateur de terrain vis-à-vis du personnel éducatif et d'éventuels stagiaires

4) *Participer à l'entretien des locaux* en suivant le protocole d'hygiène

NIVEAU D'EXPERIENCE

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Expérience souhaitée en structure d'accueil collective

COMPETENCES REQUISES

- Connaissances des étapes de développement et des besoins de l'enfant
- Connaissances en matière de santé, maladies infantiles et gestes d'urgence
- Aptitude au travail en équipe
- Qualités relationnelles, d'écoute, de disponibilité et de discrétion professionnelle
- Autonomie, sens de l'organisation et prise d'initiatives en lien avec le poste.

Annexe 3

FICHE DE POSTE : CAP PETITE ENFANCE

RÔLE :

Responsable de l'accueil et de la prise en charge globale de l'enfant au quotidien, en coopération et avec validation du référent technique et de l'auxiliaire de puériculture, tout en respectant les projets éducatif et pédagogique.

PRINCIPALES ACTIVITES :

- **Auprès des enfants :**
 - prendre en compte les besoins individuels de l'enfant, tout en l'inscrivant dans une dynamique collective
 - veiller à l'adaptation des nouveaux enfants, au bien être du groupe et à sa dynamique
 - proposer des activités d'éveil variées, adaptées aux besoins et capacités de chacun

- **Auprès des parents**
 - réfléchir un accueil de qualité au quotidien
 - offrir un soutien aux parents (écoute, conseil, orientation vers le référent technique)
 - veiller à la discrétion professionnelle
 - valoriser les parents dans leur rôle et ne pas se substituer à eux ou devancer leur demande
 - favoriser l'échange avec les parents sur la vie de la structure, par le biais d'outils de communication (panneaux d'affichage, photos...)

- **Auprès de l'équipe éducative**
 - Réfléchir et travailler en équipe afin de mettre en œuvre le projet pédagogique
 - Participer aux réunions d'équipe dans une visée d'échanges de pratiques et de réflexions professionnelles

- Suivre le protocole **d'entretien des locaux**, et veiller à l'hygiène du matériel (cuisine, lingerie, jeux...)

NIVEAU D'EXPERIENCE :

- Etre titulaire du CAP Petite Enfance
- 2 ans d'expérience auprès de jeunes enfants
- Expérience souhaitée en structure d'accueil collective

COMPETENCES REQUISES :

- Connaissances des étapes de développement et des besoins de l'enfant
- Aptitude au travail en équipe
- Qualités relationnelles, d'écoute, de disponibilité et de discrétion professionnelle
- Autonomie et sens de l'organisation